

DELIBERATION N° 1-A

OBJET: COMPTE DE GESTION 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil:

43

En exercice:

43

Le Conseil Municipal de la Courneuve, légalement convoqué à 19h30 par M. le Maire le 24 juin 2021 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 30 juin 2021 sous la présidence de M. POUX Gilles, Maire.

Certifié exécutoire par le maire compte tenu de : La réception en préfecture le : 9 juillet 2021

La publication le : 9 juillet 2021

Identifiant de l'acte : 093-219300274-20210630lmc111165-BF-1-1

SECRETAIRE: Didier BROCH

ETAIENT PRÉSENTS:

M. POUX - Maire,

M. DOUCOURE - Mme DAVAUX - M. MAIZA - Mme CHAHBOUNE - M. SAHA -Mme CADAYS-DELHOME - M. BROCH - Mme SAID-ANZUM - M. HAFSI - Mme DHOLANDRE - M. ELICE - Mme SAINT-UBERT - M. MOSKOWITZ - M. LE BRIS -Adjoints,

M. BAYARD - Mme DIONNET - M. AOUICHI - Mme AOUDIA - Mme CLARIN -Mme FERRAD - M. SOILIHI - M. TROUSSEL - Mme SANTHIRARASA - M. SAADI -SRIKANESH - Mme TENDRON - Mme TRAN - Mme GANESWARAN - Mme HADJADJ - M. CHASSAING - Mme ABBAOUI - M. FAROUK - Mme CHAMSDDINE, Conseillers

LE MAIRE

G.POUX

Mme MOUIGNI Amina

AVAIENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

à Mme CADAYS-DELHOME Corinne

Mme STOKIC Yasmina

à M. MOSKOWITZ Sacha

M. MORISSE Eric

à Mme CHAHBOUNE Nadia

Mme ROUX Laure

à M. HAFSI Mohamed

M. QAZI MOHAMMAD Haroon

à M. MAIZA Rachid

M. KHARKHACHE Nacim

à M. TROUSSEL Stéphane

M. ZILLAL El Hocine

à Mme DAVAUX Mélanie

ETAIENT ABSENTS: 2

Mme REZKALLA Nabiha - Monsieur BEKHTAOUI Mohamed.

LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITES A SIGNER LE REGISTRE

Hôtel de Ville

avenue de la République 93126 La Courneuve Cedex

tel.: 01 49 92 60 00

toute correspondance doit être adressé à M.le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

DELIBERATION N°1-A

OBJET: COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Compte Administratif 2020 de l'ordonnateur,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du budget principal établi par le Trésorier Principal d'Aubervilliers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 38 voix pour , 2 abstentions (M. Laurent CHASSAING, Mme Fatima ABBAOUI) , ne prennent pas part au vote (Mme Mebrouka HADJADJ)

ARTICLE 1: Statuant sur les opérations du 1 er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire

ARRÊTE, sauf règlement et apurement définitif par la Chambre Régionale des Comptes, le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier Principal d'Aubervilliers, résumé dans le tableau ci-après :

	Recettes	Dépenses	Résultat des opérations de l'exercice 2020
FONCTIONNEMENT:	87 334 437,47	80 209 883,03	+7 124 554,44
INVESTISSEMENT:	20 557 454,26	20 780 926,87	-223 472,61
ENSEMBLE =	107 891 891,73	100 990 809,90	+6 901 081,83

ARTICLE 2 Conformément aux dispositions de l'article R 4211 du Code de justice Administrative, le tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93358 MONTREUIL Cedex, peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la date de notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.